cédère à la Morgue du cimetière. En même temps la gendarmerie de Roubaix était informée de l'événement et venait à Wasquehal faire une enquête qui du reste n'a pas abouti. On ignore s'il y a suicide ou accident.

PROPAGATION DE LA VACCINE. — Une médaille d'argent de 1ère classe vient d'être décernée à Mlle Delacourne, sage-femme, pour propagation de la vaccine en 1899.

POUR LES PAUVRES. — Une somme de 5 francs a été versée à la caisse du Bureau de bienfaisance ; elle est le produit d'une quête faite au cours de la soirée musicale donnée dimanche, à l'estaminet Delbecque, au Capreau.

SECOURS EXTRORDINAIRES AUX INDIGENTS. — La commission des 100ns se réunira vendredi 13 juillet de 4 à 6 heures du soir pour examiner les demandes de secours extraordinaires à accorder aux familles nécessiteuses à l'occasion de la fête nationale.

LYS

L'AFFAIRE DU « PETIT-COURTRAI ». — L'affaire du « Petit-Courtrai », dont nous avons déjà parlé hier matin paraîtra au plus haut point les habitants de la région. Elle tend à s'éclaircir ; les « on-dit » continuent, mais il y a des allégations qui restent sans preuves.

Comme toujours en ces circonstances, on a démesurément grossi les faits. La jeune fille qui est en cause en cette affaire, demeure au « Petit-Courtrai ». Léonie Vandenbulle, c'est son nom, a mine sans et dessi et exerce la profession de blanchisseuse. Elle tient en même temps, avec sa mère, une petite épicerie-buvette.

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier elle a donné le jour à un enfant de sexe masculin. A-t-il vécu ?

Quant à la jeune fille, elle a été visitée par M. le docteur Wartel qui n'a rien constaté d'anormal. Ce qui restérait à trouver, c'est l'endroit où aurait été déposé le petit cadavre. Il n'est pas davantage question de manœuvres abortives, manœuvres qui sont loin d'être prouvées. La mère de Léonie demeure dans ce quartier depuis 32 ans. Mercredi elle était absente de chez elle. On la dit en fuite. Il n'y a pas eu d'arrestation jusqu'à présent, et il est peu probable qu'il y en ait, à moins que le parquet, qui a été avisé, ne donne des ordres en conséquence.

WILLEMS

UNE AGRESSION DANS UN CHAMP. — Dans la journée de mercredi, une journalière, Marie Devacter, âgée de 24 ans, a déposé une plainte à la gendarmerie de Lannoy, contre un domestique de Willems, Georges Carpentier, âgé de 25 ans. Elle a raconté que, travaillant, mercredi matin, dans un champ, elle reçut la visite de Carpentier qui, par plaisanterie, s'empara d'abord du panier où se trouvaient contenues ses provisions et n'en alla le déposer dans un champ voisin. Comme elle ne paraissait faire aucun cas de ses railleries, Carpentier vint de nouveau la trouver et l'ayant renversée par terre, après lui avoir fermé la bouche pour étouffer ses cris, il tenta de se livrer sur elle à d'odieuses violences, mais à la vue d'un passant, il prit la fuite. Une enquête est ouverte sur cette affaire.

ANNAPPES

UN CHEVAL EMPORTE. — Mercredi, vers onze heures et demie du matin, au moment où M. Jourdan, jockey à Annappes, se disposait à atteler, à une légère charrette de promenade, un jeune cheval, celui-ci s'échappa soudain des mains de son maître, et s'enfuit à toute vitesse. L'animal indompté traversa à une grande allure la Grand-Rue, puis la rue des Hallots, au grand affolement des enfants qui venaient de sortir des écoles, sans toutefois causer aucun accident. Il prit ensuite la direction de la station d'Annappes, mais en cet endroit, trouvant fermées les barrières de la voie ferrée, l'animal se cabra et fut renversé sur la chaussée. S'étant relevé aussitôt, il reprit sa course folle en revenant sur ses pas, et traversa de nouveau la rue des Hallots, puis la Grand'Rue. Comme il arrivait en face de l'habitation de M. Aimable Agache, marchand de bois, celui-ci, maintenant à la hâte une planche, sonnait récolement au travers de la route. Le cheval ralentit son allure et fut saisi par M. Agache qui parvint à le maîtriser. M. Agache n'en est pas à son coup d'essai, et, en cette nouvelle circonstance, il a droit à des félicitations.

LAERS

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS SAINT-ANTOINE DE PADOUE. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

La commission de la société de secours mutuels dite de St-Antoine de Padoue rappelle aux sociétaires que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu au local de la société, chez M. Inglebert, dimanche prochain, 15 juillet, à six heures du soir. Ordre du jour : Compte-rendu du deuxième trimestre ; situation financière de la société ; questions diverses. — L'amende de 0 fr. 40 sera rigoureusement appliquée aux absents. Les membres du bureau et la commission administrative se réuniront, le même jour, à cinq heures du soir.

Communications

FANFARE DELATTRE. — Les musiciens de la « Fanfare Delattre » sont priés de bien vouloir assister à la répétition du vendredi 13 courant, à neuf heures, et de se trouver au local en uniforme le samedi 14 juillet, à dix heures très précises du matin, et à cinq heures du soir, au local de la « Reobaisienne » rue Jeanne-d'Arc.

ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Les membres de la société des anciens soldats de Léopold Ier sont priés d'assister au banquet qui aura lieu le samedi 14 juillet courant, à une heure très précise.

CHORALE L' « AVENIR ». — Les sociétaires de l' « Avenir » sont informés qu'à l'occasion de l'exécution de la « Cœcilia » à l'Hippodrome, il n'y aura pas de répétition aujourd'hui jeudi. La commission compte sur tous les chanteurs pour la répétition de dimanche à onze heures et demie précises.

Voir à la 6e page, l'annonce du PALAIS DES NOUVEAUTES, eau de cologne à 3 fr. 95 le litre. 70111

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, quintéssence, mélange spécial. Médaille d'Or. — Adopté par l'armée. — En vente, grce et détail, 66, rue de l'Epeule, et 255, rue des Arts, ROUBAIX. 57081

COFFRES-FORTS PICART, rue Nationale, 41, LILLE. 97602

MAISON DU TAPIS

6, Grande Place, 5 et 6, Rue de la Gare

ROUTES INSTALLATIONS

Salons 5 pièces, depuis 185 francs

WATTRELOS

ODYSSEE D'UN PAUVRE CHIEN. — La police de Wattrelos est chargée de l'instruction d'une affaire peu banale, quoique de peu d'importance par elle-même.

Un marchand de légumes du Touquet, Philibert Verdonck, avait un chien de garde qu'il estimait beaucoup, on le lui vola dans sa cour, durant la nuit du 5 au 4 juillet. Il soupçonna du vol un frondeur, Louis Allart, demeurant à Tourcoing, et s'en fut lui demander raison. Allart nia. Mais Verdonck fit sa petite enquête, et aujourd'hui, accuse Allart d'un tour machiavélique. Selon lui, le frondeur est allé à Mont-à-Leux pour vendre le chien, et n'y ayant pas réussi, il a « blanché » le chien d'allumettes de contrebande, ...pour se venger de Verdonck. Le chien, conduit en Belgique, garni d'allumettes, tombe naturellement aux mains des douaniers, qui le tuèrent. Aujourd'hui Verdonck porte plainte : l'aventure n'est pas ordinaire, mais la pauvre bête en a payé tous les frais.

DU CAFE ! — Une cabaretière de St-Liévin, Angèle Theys, femme Corne, a refusé du café à son voisin, Albert Renard. Celui-ci, furieux, lui a distribué les épithètes les plus contraires à la galanterie française, et a enfoncé une porte à coups de pied. La police informe sur la plainte portée à ce sujet.

AU TOUQUET. — Un chauffeur-conducteur de machines de Roubaix, Victor Jacquemin, a porté plainte à la police, déclarant que, sans aucune provocation de sa part, trois fraudeurs du Touquet l'ont assailli, route de Mont-à-Leux, et lui ont pris... son fume-cigarettes qu'il avait en bouche. Bizarre autant qu'étrange, ce vol d'un fume-cigarette, que les trois malfaiteurs auront sans doute tiré au sort.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 74, rue Nationale ; à la librairie Vallecane, 39, rue Saint-Jacques.

L'INCENDIE DES MAGASINS DE MM. DUPONT ET FLORIN. — Dans la soirée de mardi une équipe de pompiers a été envoyée rue des Ursulines pour y passer la nuit. Cette mesure était nécessaire, car dans le courant de la nuit le feu a repris à quatre reprises dans les magasins de M. Florin. Quant au principal amas de décombres, pendant toute la nuit, les pompiers ont dû arroser d'une énorme quantité d'eau. Il se dégage encore de la fumée de cet énorme tas et on est certain que le feu n'est pas encore complètement éteint. Deux autres équipes ont été successivement envoyées dans les bâtiments incendiés, pendant la journée d'hier mercredi, et ils n'ont pas cessé un seul instant de travailler. Dans notre dernier numéro nous avons dit que les dépendances de plusieurs maisons appartenant à Mme Bertrand, avaient été endommagées par la chute d'un mur. Une seule maison, portant le numéro 13 et habitée par M. Lepers a été préservée. Malheureusement elle est actuellement assez sérieusement menacée. Un pan de mur ou plutôt un pignon ayant toute la hauteur du magasin principal, soit trois étages, est resté debout, mais branlant, menaçant à chaque instant de venir écraser tout ce qui se trouve dans le voisinage. Le danger, nous le répétons, est très sérieux. Nous croyons savoir que l'administration municipale enverra sur les lieux des personnes compétentes afin de voir de quelle façon ce mur pourra être abattu. Toutefois ce travail sera dangereux et présentera beaucoup de difficultés. Il faudra protéger en même temps les ouvriers et les voisins.

REUNION DE LA COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — La commission de l'instruction publique et des Beaux-Arts se réunira le vendredi 13 courant, à 6 heures 1/2 du soir, à la mairie. Ordre du jour : Subvention théâtrale, communication urgente.

LES CONCOURS DE CHANT ET DE DECLAMATION DU 14 JUILLET. — Nous avons reçu hier mercredi, le programme des concours de chant et de déclamation organisés à l'occasion du 14 juillet. Ce programme est très long, aussi nous contenterons-nous de nommer la composition du jury pour chaque division :

Salle d'audition de l'Académie de musique. Division d'excellence supérieure et duos. Jurés : MM. Louis Montaige, président ; Jules Rossor, secrétaire ; Jules Watteeouw, Achille Devillier, Paul Stupuy, pianiste accompagnateur.

Hôtel-de-Ville, salle des adjudications. Premières division. Jurés : MM. Auguste Grisey, président ; Léon Manant, secrétaire ; Louis Destombes, Omer Béhague, Mlle Devalet, pianiste accompagnateur.

Salle du Casino, rue Nationale, deuxième division. Jurés : MM. Henri Loridant, président ; Victor Lamarque, secrétaire ; Paul Lefebvre, Augustin Desonbry, Paul Mager, pianiste accompagnateur.

Déclamation, salle de la Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai. Jurés : MM. Octave Harter, président ; Joseph Mouraux, secrétaire ; Joseph Pierson, Paul Martin, Victor Vasseur.

AUX AUTOMOBILISTES. — Dans un précédent numéro, nous avons avisé MM. les automobilistes que des mesures avaient été prises quant à la vitesse trop grande qu'ils prennent dans les agglomérations, défaut de plaques d'identité, de contrôle, etc. Nous ajoutions même qu'à la deuxième contravention l'automobiliste pouvait se voir enlever son brevet de capacité. Voici un nouvel avis qui nous a été communiqué hier mercredi et que nous reproduisons :

Des ordres précis et formels ont été donnés au personnel de la police pour interdire la circulation des automobiles ou motocycles conduits par des personnes qui ne sont pas pourvues du certificat de capacité prescrit par le décret du 10 mars 1899 et pour dresser des contraventions contre les conducteurs de ces véhicules qui ne se conformeront pas aux prescriptions du dit décret en ce qui concerne la vitesse, les plaques d'identité ou de contrôle, etc, ou qui ne s'arrêteront pas lorsqu'ils y seront invités par un agent de la force publique.

LA GREVE DES CHAUDRONNIERS EN CUIVRE. — Une légère détente s'est produite dans la situation de cette grève, tout au moins pour un établissement. En effet, la mairie nous communique une note disant que : 19 ouvriers des ateliers de Mme Vve Bertrand-Leplat, ont repris le travail ayant obtenu ce qu'ils demandaient concernant les heures de travail et le tarif.

D'autre part, Mme Bertrand-Leplat, nous dit que ses ouvriers ont repris le travail au complet mercredi matin aux conditions de l'ancien tarif, mais avec une majoration dans les heures de travail, le dimanche à partir de midi.

UNE MERE INDIGNE. — Mercredi, la police a mis en état d'arrestation, une femme, Augustine Dujardin, née Noclain, âgée de 47 ans, ménagère, demeurant rue du Moulin-Fagot, cour St-Pierre. Cette femme s'adonnait à la boisson. Lorsqu'elle était ivre, elle battait sa fillette, âgée de huit ans et se livrait sur elle à toutes sortes de violences, au grand scandale des voisins. Cette mégère a été écrouée au dépôt.

UN ACCIDENT, PLACE VICTOR-HASSEBROUCQ. — Mercredi soir, un jeune homme de 14 ans, Désiré Lambin, demeurant au Blanc-Seau, travaillant chez M. Eloi Cramet, maréchal-ferrant, rue Nationale, passait place Victor-Hassebroucq, reconduisant chez M. Desurmont fils, rue Winoc-Chocqueel, un cheval qui venait d'être ferré. Le cheval prit peur tout-à-coup, le jeune homme fut renversé et traîné sur un parcours d'une quinzaine de mètres. Le cheval, n'étant plus maintenu s'élança à fond de train par la rue Verte-Feuille. Mais un voyageur de commerce, M. Despierre, demeurant à Lille, se jeta à sa tête, saisit les brides et put le maîtriser, place de l'Est. Le jeune Lambin ne s'est fait aucune blessure. Une contravention a été rédigée à la charge de M. Cramet, pour avoir fait conduire un cheval par un jeune homme n'ayant pas 16 ans.

UN CHEVAL EMPORTE AU BOULEVARD GAMBETTA. — Hier après-midi, un cheval attelé à une calandre des messageries du tramway à vapeur, parcourait le boulevard Gambetta à une grande allure. M. Henri Lambin, conduisant le car électrique n. 5, se trouvait à ce moment entre les fabriques Vanoutryve et E. et P. Toulemonde. Il arrêta son tramway, en descendit et s'élança à la tête du cheval qu'il arrêta après avoir été traîné sur un assez long parcours. M. Lambin a été vivement félicité par les témoins de cet acte de courage.

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — UNE TENTATIVE DE VOL RUE DE CALAIS. — Hier mercredi, vers dix heures du soir, une tentative de vol a été commise chez M. Deseglo-Matgy, cabaretier à l'angle des rues de Calais et de Strasbourg.

M. et Mme Deseglo n'avaient pas allumé le gaz dans leur estaminet, n'ayant pas de client pour le moment et se tenaient dans leur cour. Tout-à-coup, M. Deseglo entendit unléger bruit à la porte de l'estaminet ; il s'avança doucement et aperçut à travers les vitres une tête d'homme. La porte de la rue était entr'ouverte. Le cabaretier s'élança en avant, et lorsqu'il ouvrit la porte, aperçut trois hommes qui s'enfuyaient à toutes jambes par la rue de Calais. Bientôt des coups de sifflet se faisaient entendre de tous côtés. Les fuyards avaient été vus et les habitants du quartier sortirent en entendant les coups de sifflet. Cinq minutes plus tard trois hommes paraissant âgés de 18 à 20 ans, chaussés de sandales, paraissant essoufflés par une longue course et répondant au signalement des individus vus quelques instants avant, passèrent rue de Strasbourg allant vers la rue de Belfort. A peine avaient-ils atteint la prairie qui se trouve au bout de la rue, qu'ils sifflèrent de nouveau ; on leur répondit du côté de la rue de Dunkerque, puis tout rentra dans le calme. Les agents de patrouille ont fait une ronde. Cet incident a produit une vive émotion dans le quartier.

DERAILLEMENT D'UN TRAMWAY, PLACE DES HALLES. — Mercredi après-midi, vers cinq heures un quart, le tramway électrique A n° 12, venant du Boulevard, arrivait place des Halles, lorsque, par suite d'une fausse manœuvre d'aiguillage, il déraila. Il a fallu près de vingt minutes pour le remettre sur rails. Cet accident a amené un retard assez long dans le service des tramways.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Vandenberghe et Desurmont, un fileur, Frédéric Decock, âgé de 41 ans, demeurant rue Auber, s'est contusionné au genou en passant entre la roue et le recouvrement d'un secteur. M. le docteur Desreumaux lui a ordonné un repos de huit jours.

— Arthur Masselis, âgé de 13 ans, bâcleur, demeurant rue de la Potente, travaillant chez M. Scalabre-Delcourt et fils, s'est coupé à l'auriculaire droit avec son couteau. M. le docteur Catteau, qui lui a donné des soins lui a prescrit un repos de six jours.

— Un vitrier, Emile Dhont, âgé de 20 ans, demeurant à Wattrelos et travaillant pour le compte de M. Delaine, entrepreneur, rue des Anges, a été blessé au genou droit par un éclat de verre. M. le docteur Cuissot a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de dix jours.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes, MM. Emile Bocquet et Hubert Thuin, de la brigade volante de Tourcoing, commandée par le brigadier, M. Henri Dubois, de service à La Marlière, ont arrêté une jeune fille de 23 ans, Castelain Léontine, bobineuse, domiciliée à Tourcoing ; elle était porteuse de viande salée qu'elle tentait d'introduire en France.

La prévenue a été admise à transiger et relaxée.

— Le sous-brigadier Noël Bué et le préposé Hubert Thuin de la même brigade de service sur Lamartinoire (Wattrelos), ont arrêté un homme, Maurice Mennier, cordonnier, nanti de café vert de provenance étrangère dont il tentait l'introduction en compagnie de deux autres frandeurs qui ont pu s'échapper.

Après rédaction d'un procès-verbal à sa charge, Maurice Mennier, a été remis entre les mains de la gendarmerie et dirigé sur Lille.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de mercredi, la police a relevé les contraventions suivantes : Ivresse, 1 ; défaut de plaque à un vélo, 1 ; défaut d'avertisseur à une bicyclette, 1 ; pour avoir transporté en ville de la viande non recouverte de linges blancs, 1.

A LA FRONTIERE. — Mercredi après-midi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge du Mont-à-Leux, un convoi de sept expulsés.

MOUVAUX

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Mouvaux, lundi prochain, 16 juillet, à huit heures trois quarts, pour examiner, de concert avec les commissaires-répartiteurs, les mutations de 1900 pour 1901.

ARRESTATION D'UN MALFAITEUR. — Les gardes-champêtres de Mouvaux ont arrêté un malfaiteur, Arthur Vandendorp, 34 ans, ouvrier charpentier, demeurant à Mouvaux. Il y a quelques jours, Vandendorp avait dérobé à M. Mullier, cultivateur, un sac de maïs d'un volume assez considérable. Il avait caché son butin dans un champ situé près du nouveau cimetière et, en plusieurs voyages, avait emporté la majeure partie du sac de maïs. Ses alliées et veuves continuelles furent remarquées et le malfaiteur fut pris au piège.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UN DON A LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS. — Un ouvrier tisserand, appartenant à une honorable famille de Neuville, M. Désiré Beulque, récemment décédé, a, quelques jours avant sa mort, fait promettre à ses héritiers de donner une somme de 100 francs à la Société de secours mutuels St-Charles, à laquelle il appartient depuis 1874.

Les héritiers se sont conformés aux dernières volontés du défunt.

BONDUES

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes arrivera à Bondues le 13 juillet, à neuf heures du matin, à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes pour 1901.

BONDUES. — Rien de changé dans la confection du programme de la fête nationale. Comme les années précédentes, il y aura distribution de secours à 8 heures du matin. A 4 heures, réunion des sociétés de la commune au hameau de la Quenouille. Le cortège se rendra ensuite sur la place du village où, après avoir été passées en revue par les autorités municipales, elles recevront l'allocation auxquelles elles ont droit. Après la dislocation du cortège, jeux populaires et concert par la musique municipale.

Roncq. — Si vous manquez d'appétit, si vous digérez mal, si vous êtes constipé, si vous avez des aigreurs, des renvois, si vous avez souvent des migraines, si vous dormez mal, prenez les Pilules du Dr Sauer dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépositaire à Roncq : M. Dumoulin, pharmacien. 40622

Communications

LA MUSE DES TRAVAILLEURS. — La commission administrative de l'orphéon « La Muse des Travailleurs » du Blanc-Seau, prie tous ses membres actifs d'assister à la répétition générale des chœurs qui seront exécutés au concert de la fête nationale, qui aura lieu le vendredi 13 courant, à huit heures et demie précises : le lendemain 14, à neuf heures et demie du matin pour le cortège et à quatre heures et demie pour le concert.

LILLE

NECROLOGIE. — M. Charles Barrois-Boute, le très distingué et très sympathique professeur de la faculté des sciences de Lille, vient d'avoir la douleur de perdre son fils aîné, M. Charles Barrois, décédé le 9 juillet dernier, à Arcachon, à l'âge de vingt ans.

UN CHANGEUR EN FUITE. — Nous avons annoncé, hier, la fugue d'un changeur du centre de la ville. Les détournements et vols dont il se serait rendu coupable s'élèveraient à cent quarante mille francs : cent mille francs d'escroqueries, quinze mille francs de fraiad'installation et vingt-cinq mille francs d'encaisse qu'il aurait dérobés.

Parmi les victimes, se trouverait un M. H..., de la Bassée, qui perdrait quarante mille francs ; toutes les autres victimes seraient également des environs de Lille, mais seraient lésées pour des sommes bien inférieures. Les seules personnes de Lille atteintes dans ce krach seraient les entrepreneurs qui ont installé les bureaux du changeur en fuite.

Le parquet a été saisi et, très probablement, un juge d'instruction sera chargé d'éclaircir cette ténébreuse affaire.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX

Deuil immédiat

Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL

93, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le métiere. Confrontes en tous genres. Téléphone 550356

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FIÉVET-DELESCLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie Fiévet, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1900, à l'âge de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 82.

Les amis et connaissances de la famille COLPAERT-SOBRIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Delphine Sobrie, veuve de Monsieur Louis Colpaert, marchand de charbons, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1900, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 4 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Balance, 77, à 3 heures 1/2.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 56575

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 11 juillet 1900

Présidence de M. Martin, vice-président

Assesseurs : MM. Bouillon et Villette, juges

ADJUDICATION. — Une seule vente à l'audience des criées de mercredi. Elle comprend trois lots, dont voici la désignation avec les prix d'achat sur surenchères du sixième : Deux maisons contiguës sises au lieu dit : « La Place », en la commune de Wasquehal. La première à usage de boucherie et l'autre à usage de tapissier. Lesdits immeubles, érigés sur une contenance d'environ deux ares 67 centiares, sont imposés au rôle des contributions foncières pour un revenu imposable de 513 francs 62 centimes. Mise-à-prix : 8.985 francs. Me Rombaut, avoué à Lille, est adjudicataire pour 10.300 francs. Une maison bâtie en briques, couverte en pannes, à usage d'estaminet, sise à Wasquehal, au lieu dit : « Le Noir-Bonnet » (fort St-Nicolas), d'un revenu imposable de 226 francs, mise-à-prix, 4085 francs ; adjugée à Me Rombaut pour 4.300 francs.

Enfin un groupe de quatre maisons dont une à usage d'estaminet, au lieu dit : « Le Noir-Bonnet », sur la route de Roubaix à Wasquehal, susceptibles d'un revenu de 371 francs 90. Mise-à-prix : 5.835 fr.; adjugé à Me Godron, pour 5.650 francs.

LES GRÈVES

A LILLE. — Soixante-cinq grévistes de l'établissement Mollet-Fontaine seraient repris le travail, mardi dans la journée ; mercredi matin dix autres sont rentrés à l'atelier. Dans une réunion tenue au « Grand-Général », mardi soir les grévistes ont décidé de soumettre à un arbitrage leur différend avec leur patron.

A WIGNEHIES. — La tissage Milleville, à Wignehies, qui avait été remis au marché avec quelques ouvriers, vient d'arrêter, samedi, pour un temps indéterminé. Une centaine des ouvriers qui se sont mis en grève ont quitté Wignehies, certains ont trouvé à se placer dans un établissement voisin, quelques-uns, enfin, travaillent sur les chemins pour le compte de la commune.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

UNE RECTIFICATION

Bitschwiller-Thann, le 10 juillet 1900.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*

Vous avez fait paraître dans le numéro du 14 juin dernier de votre honorable journal un article signé par l'abbé Vassart où il est dit que les machines de réparation, sans buffles-frotteurs et entonnoirs tournants, sont de l'invention de M. G. Brulé, filateur à Tourcoing.

Veuillez nous permettre de rectifier cette erreur ; c'est notre cieur Charles Martimet-Peters qui est l'inventeur de ce genre de machines. Un brevet lui en a été délivré le 25 août 1896, donc bien avant celui délivré à M. Brulé.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer cette lettre rectificative dans votre estimable journal et recevoir avec nos remerciements l'expression de notre considération distinguée.

Pour les ateliers de construction Martinet et Gilland, Société par action, Paul Martinet-Blanchot à Bitschwiller (Alsace.)

P-S. — Nous nous permettons encore, Monsieur le Directeur, de vous mentionner qu'en février 1897, nous avons fait don à l'Ecole industrielle de Tourcoing d'un petit bobinoir de 4 fêtes à palettes tournantes sans frottoirs en buffle.

LE CONCOURS DE DECLAMATION LE 14 JUILLET A ROUBAIX

Roubaix, le 9 juillet 1900

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Je remarque d'après le programme du concours de déclamation, que pour la section de comédie, les concurrents seront jugés séparément. Cette chose n'est certainement pas mauvaise dans certains cas, mais offre des inconvénients dans d'autres.

La chose était très bien applicable au concours du premier mai 1899, avec la comédie « Divorçons-nous » où les deux partenaires avaient chacun un rôle de même importance ; mais comment voulez-vous que cette chose soit réalisable pour la comédie « La Rissolte et Merlin » où les rôles sont loin d'être de même importance. Il se peut que deux partenaires de force égale se présentent dans cette comédie ; celui jouant Larissole sera certainement mieux jugé que celui jouant Merlin, dont le rôle est de plus des deux tiers moins long, et court de ce fait plus de chance que son partenaire. Dans un autre cas : quatre adversaires peuvent très bien rendre le rôle de La Rissolle, et quatre autres le rôle de Merlin ; qu'arrivera-t-il ? Qui primera-t-on ?... A mon avis, je primerais ceux ayant joué La Rissolle, puisque j'aurais pu, par leur rôle, les juger mieux que les quatre autres.

Comme il est encore temps de rectifier, j'espère que les membres du jury ne resteront pas muets sur ce point.

Un Amateur de Comédie

LE CONCOURS DE CHANT DU 14 JUILLET A TOURCOING

Tourcoing, le 9 juillet 1900

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans votre journal la note suivante, pour la commission des fêtes :

Pour le concours de chant, qui doit se faire le 14 juillet, nous demandons que la section de chant, (principalement la section comique), occupe le local de la salle de l'« Union Tourquennoise », rue de Tournai, et la section de déclamation, la salle de la Mairie.

Dans l'espoir que notre demande soit accordée, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, nos civilités empressées.

Signé : Un groupe de chanteurs.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — L'audition de la « Cœcilia Roubaisienne ». — Voici le programme de la grande audition que donnera, jeudi soir, à huit heures, à l'Hippodrome, la « Cœcilia Roubaisienne », avec le concours de la « Fanfare du Centre » et de plusieurs artistes amateurs :

1. Fanfare du Centre : « Bohême joyeuse », pas redoublé, Ithier ; 2. Fanfare du Centre : « Cortège-ballet », Montagne ; 3. Gustave Scalbert : Air de « Suzanne », Paladilhe ; 4. La Cœcilia Roubaisienne : « Les Fumeurs d'opium » (chœur imposé au concours d'exécution), Lacrost de Rille ; 5. A. Jansens : Grand air de « Phaneuil », Massenet ; 6. G. Doens : « Pardon de Ploërmel » ; 7. La Cœcilia Roubaisienne : « Sérénade d'hiver » et « Les Voix de la Nature » (Chœurs imposés au concours d'honneur), Th. Dubois. — Accompagnateur : M. P. Rostichet.

ROUBAIX. — Le concert d'été de la « Grande-Harmonie ». — C'est le dimanche 22 juillet, à cinq heures du soir, que la « Grande-Harmonie » offrira, dans le square Pierre-Catteau, son grand concert d'été à ses membres honoraires.

BOURSES COMMERCIALES DE SEJOUR A L'ETRANGER. — Le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes met au concours deux bourses commerciales de séjour à l'étranger. Ces bourses sont attribuées pour deux ans et peuvent être renouvelées pour une troisième année par décision ministérielle.

Le montant des bourses est fixé à 4.000 francs pour la première année et à 3.000 francs pour la seconde, hors d'Europe ; à 2.500 francs pour la première année et à 2.000 francs pour la seconde, en Europe, en Algérie ou en Tunisie ; elles sont réservées aux jeunes gens, âgés de moins de 25 ans au 1er juillet de l'année du concours et pourvus du diplôme supérieur ou du certificat de fin d'études d'une école supérieure de commerce reconnue par l'Etat, qui désirent aller s'établir dans un pays d'Europe ou hors d'Europe.

Le concours comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites auront lieu le 15 octobre 1900 au chef-lieu de chaque département.

Les candidats doivent adresser leur demande d'admission au concours à la Préfecture, du 1er au 31 juillet, avec les pièces exigées par le règlement.

TRAIN DE PLAISIR POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — Un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits, en 2e et 3e classes, sera mis en marche au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Seclin, Libercourt, Douai à destination de Paris, gare de la Chapelle sans transbordement (2 jours à Paris).

Départ de Tourcoing le 13 à 11 h. 30 du soir, de Lille à minuit 10 ; arrivée à Paris le 14 à 5 h. 10 ; départ de Paris le 15, à 8 h. 40 du soir ; arrivée à Lille le 16 à 1 h. 35, à Tourcoing à 2 h. 11.

Indépendamment des billets individuels, il sera délivré des billets de famille comportant sur les prix des premiers des réductions de 5 à 25 %.

La composition de ce train étant limitée, les voyageurs sont invités à retenir leurs billets à l'avance.

NORD

UN DRAME A MALO-LES-BAINS. — Un drame s'est déroulé, hier, à Malo-les-Bains. Un nommé Edouard Allaire, âgé de 36 ans, a tenté de tuer son amie, Julia Pepet, âgée de 20 ans, en lui tirant dans la tête un coup de revolver. Heureusement, la jeune fille n'a pas eu la joue droite et l'oreille brûlées, la balle étant restée dans le canon de l'arme. Le meurtrier a été arrêté.

UN INCENDIE A CYSOING. — Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu a détruit un hangar appartenant à un tisserand, M. Joseph Hennebelle, hameau de Quennaumont. Les dégâts sont évalués à 100 francs. Il y a assurance.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. l'abbé Crépin, vicaire à Gravelines, est nommé curé à Neyelle-les-Seclin. M. l'abbé Rafin, curé de Carnin, est nommé curé de Fournes.

LE PELERINAGE A OBER AMMERGAU. — Le pèlerinage du diocèse de Cambrai à Ober Ammergau (représentation de la Passion) part le 1er août et rentre le 10.

Aller via Hirson, Nancy, Strasbourg, la Forêt Noire, la chute du Rhin de Schaffouse, Constance, le Lac, Munich (25 heures), Sternberg et son lac, Schlossberg.

Retour par le château d'Hernenchiemsee, Inspruck et Lucerne, Bâle, Clamecy, Laon.

Le nombre des inscriptions est limité à 200 (1re et 2e classes seulement). Date extrême pour les adhésions : 15 juillet.

S'adresser pour plus de renseignements à M. l'abbé Lancelin, curé du Pommereuil, par le Cateau.

PAS-DE-CALAIS

LE CONGRES INTERNATIONAL D'AGRICULTURE DANS LE PAS-DE-CALAIS. — Une quarantaine de membres du Congrès international d'Agriculture sont arrivés à Arras, mercredi matin. Après avoir été reçus par M. le Préfet, les congressistes ont pris un train spécial qui les a conduits à St-Léger et de là à Vaulx-Vraucourt où ils ont visité les fermes de MM. Démissette et H. Bachelet.

Ils étaient de retour, le soir, à 6 heures, à la gare. Un banquet, offert par le Cercle agricole, a réuni le soir, à 7 heures, les membres du Congrès, à l'Hôtel de l'Univers.

BELGIQUE

LES BELGES EN CHINE. — Une dépêche privée reçue à Bruxelles confirme que tous les Belges qui se trouvaient à Tien-Tsin ont été conduits, sains et saufs, les uns à N'Tagasaki, les autres à Shanghai.

MOEN

UNE ARRESTATION POUR COUPS ET BLESSURES. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Courtrai, la gendarmerie de Saint-Genois, a mis en état d'arrestation, mardi matin, la nommée Euphrasie Vanmerberghe, âgée de 45 ans, ménagère, demeurant au hameau du Clip, inculpée dans une affaire de coups et blessures à Heestert. Elle a été écrouée à la prison de Courtrai.

MENIN

UNE PROCLAMATION DE LA « GILDE DES METIERS ». — A la suite de la grève des fileurs de la maison Lepontre d'Halluin, des bruits calomnieux ayant circulé à Menin contre la « Gilde des Métiers », cette association ouvrière a fait paraître une proclamation rédigée en flamand pour protester contre ces insinuations malveillantes. Il ne nous est pas possible à cause de son étendue, de reproduire cette affiche, mais nous traduisons le passage principal qui prouve quels sentiments animent les adhérents à la « Gilde des Métiers ».

« Nous sommes des ouvriers chrétiens et nous n'avons pas honte de laisser juger nos actes et nos paroles et par le patron et par l'ouvrier ! Notre but n'est pas la guerre des classes !

Celle